

République Française

Département des  
Yvelines

Arrondissement de  
Rambouillet

Commune de AUTEUIL  
LE ROI

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 19/02/2026**

L'an deux mille vingt six, le dix neuf février, le conseil municipal légalement convoqué le 6 février 2026 s'est réuni, sous la présidence de Marie-Christine CHAVILLON, Maire

**Membres en exercice : 15 – Présents : 12 - Votants : 12**

**Présents :**

Marie-Christine CHAVILLON, Jean-Luc CAPELLE, Gérard JAMOT, Pierre-Emmanuel BERTHON, Patrick JONIEC, Stéphanie CLEMENCE, Marylène COURREGE, Samuel BLONDEAU, Céline SCHMIT, Caroline MURET, Elisabeth JONIEC, Michaël DE LA ROCHE

**Absents :**

Laëtitia GIMENO, Nelly GADRAS, Karine PATIN

**Secrétaire de séance :** Pierre-Emmanuel BERTHON

**02\_2026\_04 - Affectation du résultat de l'exercice 2025 - budget commune**

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

**Reports :**

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -334 342.87 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 688 389.99 €

**Soldes d'exécution :**

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 6 765.35 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 266 511.03 €

**Restes à réaliser :** Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 480 000.00 €

En recettes pour un montant de : 143 537.84 €

**Besoin net de la section d'investissement :**

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 664 039.68 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par l'assemblée délibérante, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 664 039.68 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 290 861.34 €

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 voix pour)*

**Dit** que la délibération sera adressée à Monsieur le Sous-préfet de Rambouillet et M. Le Comptable du Trésor du SGC de Rambouillet

Fait, les jours, mois et an ci-dessus

Le Maire  
Marie-Christine CHAVILLON

Le Maire, Marie-Christine CHAVILLON

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif , dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.